

# RELATIONS INTERNATIONALES

## La mobilité à l'Inspé

HELLO

HOLA

NĪ HǎO

BONJOUR

## Je souhaite partir à l'étranger...

... découvrir l'exercice du métier dans un autre pays : **Mobilité courte**

... poursuivre mes études à l'étranger : **Mobilité longue**

... suspendre temporairement mes études : **Césure**

Renseignement sur <https://inspe.univ-lyon1.fr/inspe/relations-internationales>



Lyon 1

INSPE

Institut national  
supérieur du professorat  
et de l'éducation  
Académie de Lyon



# Choisissez votre mobilité !

Je souhaite découvrir  
l'exercice du métier  
dans un autre pays :



## Mobilité courte

Grâce à cette mobilité internationale vous pouvez développer vos compétences linguistiques, culturelles et inter-culturelles. Vous allez découvrir d'autres pratiques d'enseignement en réfléchissant avec le recul nécessaire à la manière d'améliorer vos propres pratiques professionnelles.

Les stages de pratique accompagnée d'une durée de deux ou quatre semaines sont ouverts à tous les étudiantes et les étudiants MEEF de l'académie de Lyon.

Ces stages sont encadrés (tuteur universitaire) et régis par des conventions validées



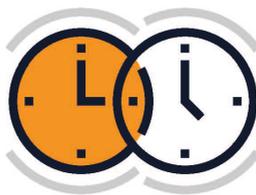
Je souhaite poursuivre  
mes études à  
l'étranger :



## Mobilité longue

Dans le cadre **des programmes d'échange** et **des accords de coopération** qui existent entre Lyon 1 et plus d'une centaine d'universités étrangères dans le monde, vous avez la possibilité de **valider un semestre ou une année de formation à l'étranger en même temps que votre cursus**.

Votre projet doit se préparer bien avant la date de votre départ. Prenez tout d'abord contact avec la correspondante de mobilité internationale **de l'INSPE**. Elle vous **conseillera dans le choix de votre université d'accueil**, vous informera sur **les possibilités de financement** de votre mobilité et vous accompagnera dans la réalisation de votre projet.



Je souhaite suspendre  
temporairement  
mes études :



## Césure

La période de « césure » permet à **une étudiante ou un étudiant inscrit administrativement dans une formation d'enseignement supérieur** d'interrompre temporairement son cursus de formation afin d'acquérir une expérience personnelle, professionnelle, à l'étranger.

Cette période de césure contribue à **la maturation des choix d'orientation, au développement personnel et à l'acquisition de compétences nouvelles**.

Et les étudiants demeurent, pendant leur période de césure, toujours sous **le statut d'étudiant**.



Pour toutes questions, un seul mail : [inspe-relationsinternationales@univ-lyon1.fr](mailto:inspe-relationsinternationales@univ-lyon1.fr)



Lyon 1

**INSPE**

Institut national  
supérieur du professeur  
et de l'éducation  
Académie de Lyon



